



Dette au conseil général dans succession de mon mari

Par **allano**, le **24/05/2008** à **15:19**

Mon époux set décédé voici 3 ans Il a touché le RMI de son vivant. Aujourd'hui le Conseil Général me dit que la succession est redevable d'une créance d'aide sociale de 9000 euros relative à la prise en charge des cotisations à l'assurance personnelle liéé à ce RMI. aujourd'hui je vis seule avec un enfant de 3 ans, je gagne 1100 euros par mois et je ne suis donc pas solvable ! Je vis dans la maison que l'on avait acheté et ne veux pas pour l'instant la vendre (surtout pour 9000 euros de dette !!!);
Où me renseigner ? Que faire ? Puis-je égocier avec le Consiel Général ?
Merci de me répondre car je suis un peu dans la panade et jen'y connait rien !!!